



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



**The International Treaty**  
ON PLANT GENETIC RESOURCES  
FOR FOOD AND AGRICULTURE

**Views, Experiences and Best Practices as an example of possible options for  
the national implementation of Article 9 of the International Treaty**

*Note by the Secretary*

*At its [second meeting](#) of the Ad hoc Technical Expert Group on Farmers' Rights (AHTEG), the Expert Group agreed on a revised version of the [template](#) for collecting information on examples of national measures, best practices and lessons learned from the realization of Farmers' Rights*

*This document presents the updated information on best practices and measures of implementing Article 9 of the International Treaty submitted by Benin on 26 July 2019.*

*The submission is presented in the form and language in which it was received.*



## **Informations sur les exemples des mesures nationales et meilleures pratiques sur les droits des agriculteurs au Bénin**

### **Informations de base**

- Intitulé de la mesure/pratique

Il s'agit ici d'un ensemble de mesures portées par le projet Darwin

- Date de communication

Juillet 2019

- Nom(s) du (des) pays où la mesure/pratique est adoptée

République du Bénin

- Institution/organisme responsable [nom, adresse, site web (s'il y a lieu), courriel, numéro(s) de téléphone et personne à contacter]

**Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ; 01 BP 884 Cotonou Bénin ; [www.inrab.org](http://www.inrab.org) ;**

**Toussaint MIKPON, Point Focal TIRPAA Tél : +229 97 24 43 81 et +229 95 40 74 20**

- Type d'institution/organisme (catégories)

### **Recherche Agricole**

- Institutions/organismes/acteurs coopérants ou d'appui, s'il y a lieu [nom, adresse, site web (le cas échéant), courriel, numéro(s) de téléphone]

**Projet Darwin** constitué des partenaires :

- ✓ Bioversity International,
- ✓ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ, Initiative APA) GmbH,
- ✓ Bénin : Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et ONG Cercle de Sauvegarde des Ressources Naturelles (CeSaReN),
- ✓ Madagascar : Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE) et Ministère de l'Agriculture (MinAgri),
- ✓ Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ;
- ✓ Secrétariat de TIRPAA, (FAO) ;
- ✓ Commission de l'Union Africaine (UA).

### **Description des exemples**

#### **Informations obligatoires<sup>1</sup>:**

- Résumé succinct (200 mots maximum) à faire figurer dans l'Inventaire et contenant les indications suivantes:

Dans le cadre de la mise en œuvre conjointe du Traité International et du Protocole de Nagoya, à partir de 2015, les actions du projet Darwin ont permis, à titre pilote, dans deux communautés du Bénin de mener des actions en direction des agriculteurs. Ces actions relatives à l'Article 9 du Traité Internationale comprennent des renforcements des capacités sur la résilience aux changements climatiques, la sensibilisation des agriculteurs sur leurs droits et sur la gestion durables de leurs ressources. Au cours de la période de mise en œuvre du projet l'option a été faite d'élaborer des dispositions transitoires dénommés « Directives nationales pour l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA) » assorti d'un « guichet unique » et la délégation de responsabilité aux autorités nationales compétentes à

---

<sup>1</sup> Ces informations sont obligatoires aux fins de l'enregistrement de la mesure/pratique dans l'Inventaire.

l'égard de différent(e)s catégories de ressources génétiques. Ces « Directives Nationales APA » ont été adoptés en Conseil des Ministres en juin 2017 et le Décret portant directives nationales APA a été signé en septembre 2018.

- Entité chargée de l'exécution et partenaires
- Institut National des Recherches Agricoles du Bénin en partenariat sur le plan national avec l'ONG « Cercle de Sauvegarde des Ressources Naturelles » (CeSaReN) et sur le plan local avec l'ONG « Jeunesse Sans Frontières »
  - Année de démarrage
- 2015
  - Objectif(s)
- Mettre en œuvre conjointement le Traité Internationale sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture avec le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) issus de l'utilisation des Ressources Génétiques dans deux localités du Bénin à titre pilote.
  - Synthèse des éléments essentiels
- - Principaux résultats
    - Renforcement de capacités de deux communautés sur la résilience aux changements climatiques,
    - Renforcement de capacités sur le Traité International,
    - Renforcement des capacités de deux communautés sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA),
    - Elaboration des registres de la biodiversité communautaire dans deux communautés,
    - Signature du Décret portant « Directives nationales pour l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'utilisation des et des connaissances traditionnelles associées » qui est une disposition transitoire pour pallier l'absence de loi APA,
    - Mise en place d'un système de Guichet Unique pour toutes les demandes de ressources génétiques,
    - Construction d'une Banque Communautaire de semences,
    - Elaboration des Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) dans les deux communautés impactées,
    - Renforcement des capacités pour l'internalisation par les deux communautés des notions de Conditions Convenues de Commun Accord (CCCA), et de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC)
  - Enseignements à retenir (s'il y a lieu)

La synergie d'actions entre les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement à travers la mise en œuvre conjointe du TIRPGAA et du Protocole de Nagoya sur l'APA a été très bénéfique au regard des résultats obtenus.

Comme leçons apprises, il est très important :

- d'appuyer la création des organisations/structures d'agriculteurs (locales, régionales, départementales et nationales) à travers des initiatives gouvernementales, des actions des ONG et toutes autres parties prenantes ;
- de mener des actions à l'endroit des agriculteurs à travers leurs structures décentralisées pour impacter le plus grand nombre ;

- d'organiser des séances de renforcement des capacités des structures parties prenantes du secteur agricole (services nationaux impliqués, ONG, Organisations d'agriculteurs) sur les droits des agriculteurs, sur le développement durable et les changements climatiques, sur la restauration des sols etc. ;
- d'organiser des actions de motivation (primes, décorations, subventions, dons) des agriculteurs sur la conservation d'espèces qui se raréfient, les bonnes pratiques agricoles, etc. ;
- d'accompagner les agriculteurs dans la recherche de débouchés (marchés) ;
- de mener des actions en vue de l'indépendance des agriculteurs dans la prise de décision sur les sujets relatifs au secteur agricoles et d'ordre national.

- Bref historique (y compris l'année de démarrage), selon qu'il convient  
La mise en œuvre a commencé en 2015 avec le démarrage

- Éléments essentiels de la mesure/pratique (200 mots maximum)  
Idem avec les principaux résultats cités plus haut

- Description du contexte et de l'histoire dans lesquels s'inscrit la mesure/pratique (cadre politique, juridique et économique général) (200 mots maximum)

L'ensemble de mesures/pratiques, s'inscrit tel que signalé plus haut dans le cadre de la mise en œuvre conjointe du Traité International et du Protocole de Nagoya sur l'APA par le projet Darwin. Ces mesures prises sur le plan national avec le soutien des partenaires au développement concourent à soutenir la politique des différents gouvernements, d'une part. La mise en œuvre du projet Darwin a permis aussi au Bénin de se doter d'un cadre juridique transitoire sur les questions d'APA dénommé « Directives Nationales APA ».

- Disposition(s) de l'article 9 du Traité international correspondante(s):

Art. 9.1

Art. 9.2a

Art. 9.2b

Art. 9.2c

Art. 9.3

**Autres informations, s'il y a lieu:**

- Veuillez indiquer la catégorie de l'Inventaire la plus pertinente au regard de la mesure proposée, ainsi que les autres catégories applicables, le cas échéant:

N°	Catégorie	Catégorie la plus pertinente <sup>2</sup>	Autres catégories applicables <sup>3</sup>
1	Reconnaissance de la contribution des communautés locales et autochtones et des agriculteurs à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), notamment au moyen de récompenses et par la reconnaissance des agriculteurs en tant que dépositaires/gardiens		XX
2	Contributions financières, notamment aux fonds pour le partage des avantages, visant à aider les agriculteurs qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA		
3	Approches visant à promouvoir les activités génératrices de revenus afin d'aider les agriculteurs qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA		
4	Catalogues, registres et autres formes de documentation sur les RPGAA et protection des savoirs traditionnels		XX
5	Conservation <i>in situ</i> /sur site d'exploitation et gestion des RPGAA, y compris les mesures sociales et culturelles, la gestion communautaire de la biodiversité et les sites de conservation		XX
6	Facilitation de l'accès des agriculteurs à la diversité des RPGAA grâce aux banques de semences communautaires <sup>4</sup> , aux réseaux de producteurs de semences et à d'autres mesures visant à améliorer les choix des agriculteurs pour mieux diversifier les RPGAA.		XX
7	Approches participatives de la recherche sur les RPGAA, y compris la caractérisation et l'évaluation, la sélection végétale participative et la sélection variétale		
8	Participation des agriculteurs à la prise de décisions aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international		XX
9	Formation, renforcement des capacités et sensibilisation du public		XX
10	Mesures juridiques utiles à la concrétisation des droits des agriculteurs, telles que les mesures législatives relatives aux RPGAA.		XX
11	Autres mesures/pratiques		XX

<sup>2</sup> Prière de sélectionner une seule catégorie, celle qui est la plus pertinente et dans laquelle la mesure sera répertoriée.

<sup>3</sup> Prière de sélectionner la ou les autres catégories applicables (le cas échéant).

<sup>4</sup> Y compris les «maisons des semences paysannes».

- Si vous avez sélectionné «autres mesures/pratiques», souhaitez-vous proposer une description de la mesure proposée, au titre d'une nouvelle catégorie par exemple?

- 
- Cette mesure a été mise en œuvre à travers le projet GCP/RAF/489/VEN (Partenariat pour le développement des systèmes rizicoles durables en Afrique subsaharienne) à travers la FAO et est relative à la catégorie « Approches visant à promouvoir les activités génératrices de revenus afin d'aider les agriculteurs qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA »

- Objectif(s)

L'objectif de ce projet est de sélectionner les meilleures variétés de type ARICA de plateau suivant les conditions agro-écologiques du centre Bénin.

Il s'agit spécifiquement :

- d'introduire de nouvelles lignées de riz tolérant la sécheresse ;
- de sélectionner de façon participative les meilleures lignées ayant de bonnes performances agronomiques et tolérant la sécheresse dans le lot ;
- d'intégrer ces variétés dans les systèmes de production de riz de plateau et de bas-fond au Bénin.
- Groupe(s) cible(s) et nombre d'agriculteurs concernés et touchés<sup>5</sup>

Le projet a touché 140 agriculteurs riziculteurs des plateformes d'innovation de trois communes (Glazoué, Bantè et Malanville).

- Site(s) et portée géographique

Il faut signaler que les plateformes d'innovation sont constituées de 12 catégories d'acteurs (producteurs de semences, producteurs de riz paddy, transformateurs, usiniers, commerçants, institutions de recherche, services de vulgarisation, institutions de micro finance, décideurs politiques, vendeurs d'intrants, équipementiers/tractoristes et transporteurs)

La plateforme d'innovation de la Commune de Glazoué compte 9.700 acteurs

La plateforme d'innovation de la Commune de Bantè compte 1.822 acteurs

La plateforme d'innovation de la Commune de Malanville compte 17.000 acteurs

- Ressources utilisées pour la mise en application de la mesure/pratique

Le projet a été financé par le Venezuela

- En quoi la mesure/pratique a-t-elle influé sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA? La mesure/pratique a contribué au renforcement des capacités des acteurs à travers des formations sur l'amélioration du sol et les itinéraires techniques, la gestion des exploitations rizicoles, les bonnes pratiques agricoles, la production de semence,

- Veuillez décrire (y compris en les quantifiant) les résultats que la mesure/pratique a permis d'obtenir jusqu'à présent (200 mots maximum)

A l'issue de la mise en œuvre des activités du projet GCP/RAF489/VEN, les résultats obtenus sont les suivants :

- le renforcement de capacités sur les fondements, la fonctionnalité des plateformes d'innovation, les bonnes pratiques agricoles à l'endroit des semenciers/producteurs de chaque plateforme d'innovation ;
- la mise à disposition d'équipements de production et semences de variétés résilientes de riz au profit des multiplicateurs de semences ;
- les reformulations de la vision avec des échanges sur les plans d'action au niveau de chaque PI.

L'approche plateforme d'innovation utilisée a permis d'impacter le plus grand nombre d'acteurs à cause de la synergie qu'elle a permis de créer.

- Autres instruments de niveau national en lien avec la mesure/pratique

- Avez-vous connaissance d'autres accords ou programmes internationaux applicables à la mesure/pratique?

---

<sup>5</sup> Toute classification indiquée, concernant par exemple des types d'agriculteurs visés, peut être propre au pays concerné.

- Autres questions qui n'ont pas encore été soulevées et que vous souhaitez aborder pour mieux décrire la mesure/pratique

### **Enseignements à retenir**

- Indiquer les enseignements à retenir, susceptibles d'être utiles à qui souhaiterait mettre en place cette même mesure/pratique ou des mesures/pratiques similaires (250 mots maximum).

Idem que dans la mesure précédente. Il s'agit notamment :

- de sensibiliser les agriculteurs et les appuyer pour la création des organisations/structures telles que les plateformes d'innovation ;
  - créer une synergie d'acteurs intervenant dans le secteur agricole (Gouvernement, Partenaires Techniques et Financier, ONG et toutes autres parties prenantes) ;
  - de mener des actions à l'endroit des agriculteurs à travers leurs structures décentralisées pour impacter le plus grand nombre ;
  - d'organiser des séances de renforcement des capacités des structures parties prenantes du secteur agricole (services nationaux impliqués, ONG, Organisations d'agriculteurs) sur les droits des agriculteurs, sur le développement durable et les changements climatiques, sur la restauration des sols etc. ;
  - d'organiser des actions de motivation (primes, décorations, subventions, dons) des agriculteurs sur la conservation d'espèces qui se raréfient, les bonnes pratiques agricoles, etc. ;
  - d'accompagner les agriculteurs dans la recherche de débouchés (marchés) ;
  - de mener des actions en vue de l'indépendance des agriculteurs dans la prise de décision sur les sujets relatifs au secteur agricoles et d'ordre national.
- Quelles ont été les difficultés rencontrées en cours de route (le cas échéant) (200 mots maximum).
  - À votre avis, quelles sont les conditions de réussite pour qui chercherait à mettre en œuvre une telle mesure ou organiser une activité de ce type? (100 mots maximum)

Il faut sensibiliser les agriculteurs à la prise de conscience de leur importance et de leurs droits, sur les effets des changements et variabilités climatiques et la gestion durable de l'environnement. Il faut que les agriculteurs soient associés à toutes les étapes du processus et tenir compte de leurs aspirations et de leurs pratiques endogènes.

### **Informations complémentaires**

- Lien(s) vers d'autres informations concernant la mesure/pratique